

Le recueil des actes administratifs du SIED 70 a pour objet d'assurer la publicité des délibérations du Bureau, du Conseil d'exploitation de la régie des énergies renouvelables et du Comité. Ce recueil n°39 concerne celles du Comité syndical des 30 septembre et 19 décembre 2017 ainsi que les délibérations du Bureau syndical et du Conseil d'exploitation des 6 septembre, 20 novembre 2017, 15 janvier et 5 mars 2018.
Ce recueil doit être tenu à disposition du public. Le public en est informé par voie d'affichage.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2017***DELIBERATION N°1 – Programmation des travaux 2017***

Le Bureau syndical valide les cinquièmes listes de travaux 2017 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 12 extensions à Arbecy, Bonnevent et Velloreille, Champagny, Chapelle les Luxeuil, Choye, Colombe les Vesoul, Dampierre sur Salon, Etuz, Moffans Vacheresse, Plancher Bas, Rioz et Roye et 1 renforcement à Rioz.
- ✚ Un aménagement esthétique à Sorans les Breurey.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- ✚ 7 extensions à Bonnevent et Velloreille, Cerre les Noroy, Etuz, Frasné le Château, Montot, Rioz et Sorans les Breurey.
- ✚ des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public :
 - sous la maîtrise d'ouvrage des communes à Corbenay, Marnay, Rioz et Ternuay et Saint Hilaire.
 - sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SIED 70 à Colombier.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

Sept opérations à Bonnevent et Velloreille, Cerre les Noroy, Faucogney et la Mer, Longeville, Moffans Vacheresse, Plancher Bas et Sorans les Breurey.

DELIBERATION N°2 – Recrutement d'un responsable de secteur

Par délibération n°3 en date du 8 octobre 2013, le Bureau Syndical avait créé un poste de technicien et avait chargé le Président de procéder au recrutement d'un contractuel. Le contrat correspondant arrive à échéance au 1^{er} décembre 2017. Le Bureau syndical décide de lancer un nouveau recrutement et se réserve la possibilité de recruter un contractuel, il charge le Président de signer tous les documents nécessaires à ce recrutement.

DELIBERATION N°3 – Mise en place du RIFSEEP pour les agents de la filière administrative

Le Bureau syndical décide d'instaurer, à compter du 1^{er} janvier 2018, pour les agents de la filière administrative :

- ✓ L'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (IFSE),
- ✓ Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA),

dans les conditions et plafonds décidés par l'Autorité territoriale.

DELIBERATION N°4 – Projets de modifications budgétaires 2017

Le Bureau syndical charge le Président de présenter les projets de budgets supplémentaires 2017 : budget principal et ses budgets annexes des chaufferies de Scey, Gy et Marnay au prochain Comité syndical tenant compte de la décision modificative de la chaufferie de Scey, et de la création du budget annexe « Chaufferie de Vesoul » afin de financer les premières études.

DELIBERATION N°5 – Orientations du budget 2018

Le Bureau syndical charge le Président de débattre des orientations du budget principal 2018 et de ses budgets annexes, et prends acte de l'enveloppe financière des investissements envisageables en 2018.

COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2017***DELIBERATION N°1 – Modification des statuts du SIED 70***

Suite à la prise de compétence de la Communauté de Communes du Val Marnaysien en tant qu'autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité et sa prochaine représentation au sein du Syndicat, d'une part, et l'évolution du SIED 70 rendant certaines dispositions (notamment relatives aux énergies renouvelables) obsolètes ou caduques, d'autre part, Le Comité syndical décide la modification de ses statuts.

DELIBERATION N°2 – Indemnités de fonction et frais de déplacement

Le Comité syndical décide de modifier la répartition des indemnités de fonction entre le Président et les 6 Vice-Présidents validée par le Comité syndical le 20 septembre 2014, en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique passé à 1022, conformément à l'article L2123-20-1 du Code Général des Collectivités territoriales.

DELIBERATION N°3 – Avenant PCT avec ENEDIS

Le Comité syndical adopte le projet d'avenant à la convention de concession relatif au versement de la PCT (Part Couverte par le tarif) pour la période 2017 jusqu'au 31 décembre 2021.

DELIBERATION N°4 – TCFE à Plancher Bas

Le Comité syndical accepte la demande de la commune de Plancher-Bas que le SIED70 continue à percevoir la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) sur son territoire, et maintient le classement de cette commune dans la catégorie 4 du guide des participations financières qu'apporte le SIED70.

DELIBERATION N°5 – Desserte gazière dans le secteur de Champagny (Gestamp)

Le Comité syndical demande la saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SIED70, pour avis, sur le projet de délégation de service public pour la création d'un réseau de gaz dans le secteur de Champagny et Plancher-Bas pour alimenter principalement l'entreprise GESTAMP.

DELIBERATION N°6 – Nouveau budget annexe pour la chaufferie de Vesoul

Le Comité syndical valide la création du budget annexe « Chaufferie de Vesoul » en vue d'assurer le financement des premières études, d'une part, et prend acte que le prêt remboursable du budget principal d'un montant de 100 000 €devra être remboursé avant la fin 2023.

DELIBERATION N° 7 – Budget supplémentaire principal 2017

Le Comité syndical adopte le budget principal supplémentaire 2017 tenant compte des propositions ci-après :

- 1) Le SIED70 participe désormais à la protection complémentaire santé pour ses agents dans le cadre de la procédure dite de « labellisation » depuis le 1^{er} juillet 2017 ce qui nécessite de provisionner la ligne 6478 (autres charges sociales) de 300 euros supplémentaires.
- 2) Une ouverture de crédit de 10 000 €(article 6578) est nécessaire pour respecter la convention signée avec l'Association Electriciens Sans Frontières qui a permis d'établir un partenariat visant à cofinancer un projet de sa phase initiale jusqu'à sa réalisation complète.
- 3) En investissement, un basculement de crédits de 15 000 euros de l'article 13915 à 139158 permet de rectifier une erreur d'écriture dans les opérations d'ordre.
- 4) Un complément de crédit s'avère nécessaire pour l'achat d'un second véhicule électrique (article 2182) de 3 000 €
- 5) L'ouverture d'un crédit de 2 800 €est également nécessaire pour l'acquisition d'un système de vidéo surveillance du parking du Syndicat (article 2135).
- 6) Le prêt de 100 000 euros, remboursable en 3 ans au budget annexe de la chaufferie de Vesoul, permet de financer les premières études.
- 7) L'ouverture d'une ligne de recette de 10 400 €(imputés sur l'article 1311) pour une subvention obtenue via la convention TEPCV signée avec l'Etat et le Pays de Vesoul-Val de Saône pour l'acquisition d'un véhicule électrique permet de compenser une partie de ces dépenses.
- 8) L'augmentation des cours des CEE supérieure aux prévisions de 105 700 euros en recettes supplémentaires (article 7788) permet de financer le reste des dépenses énoncées ci-dessus.
- 9) L'accompagnement des lauréats TEPCV dans la valorisation des CEE nécessite de provisionner la somme de 300 000 € en recette pour la vente de ces CEE (article 7788) et une somme équivalente en dépense pour la restitution de ces recettes aux maîtres d'ouvrages et lauréats (article 678).

DELIBERATION N°8 – Décisions modificatives du budget annexe de la chaufferie de Scey sur Saône 2017

Le Comité syndical adopte les modifications budgétaires décrites sur le tableau ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
Chapitre	Article	Désignation	BP 2017	Projet BS 2017
23		Immobilisations en cours		
	2315-12	Installations, matériels et outillages techniques, équipements thermiques (amortissables)	0 €	1 100 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
23		Immobilisations en cours		
	2312	Terrains	0 €	1 100 €

DELIBERATION N°9 – Budget annexe de la chaufferie de Gy 2017

Le Comité syndical adopte les modifications budgétaires décrites sur le tableau ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
Chapitre	Article	Désignation	BP 2017	Projet BS 2017
23		Immobilisations en cours	31 580 €	411 100 €
	2312	Terrains	0 €	1 600 €
	2313-01	Constructions (non amortissables)	0 €	5 200 €
	2313-02	Constructions (amortissables)	0 €	186 000 €
	2315	Installations, matériels et outillages techniques	31 580 €	300 €
	2315-11	Installations, matériels et outillages techniques, équipements thermiques (non amortissables)	0 €	4 000 €
	2315-12	Installations, matériels et outillages techniques, équipements thermiques (amortissables)	0 €	133 000 €
	2315-22	Installations, matériels et outillages techniques, réseaux (amortissables)	0 €	47 000 €
	2315-32	Installations, matériels et outillages techniques, petits matériels (amortissables)	0 €	34 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
23		Immobilisations en cours	0 €	411 100 €
	2312	Terrains	0 €	1 300 €
	2313	Constructions	0 €	162 300 €
	2315	Installations, matériels et outillages techniques	0 €	247 500 €

DELIBERATION N°10 – Budget annexe de la chaufferie de Marnay 2017

Le Comité syndical adopte les modifications budgétaires décrites sur le tableau ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
Chapitre	Article	Désignation	BP 2017	Projet BS 2017
23		Immobilisations en cours	16 997.86 €	1 045 000.00 €
	2312	Terrains	0 €	9 000.00 €
	2313	Constructions	0 €	
	2313-01	Constructions (non amortissables)	0 €	18 000.00 €
	2313-02	Constructions (amortissables)	0 €	361 000.00 €
	2315	Installations, matériels et outillages techniques	16 997.86 €	
	2315-11	Installations, matériels et outillages techniques, équipements thermiques (non amortissables)	0 €	23 000.00 €
	2315-12	Installations, matériels et outillages techniques, équipements (amortissables)	0 €	334 000.00 €
	2315-22	Installations, matériels et outillages techniques, réseaux (amortissables)	0 €	187 000.00 €
	2315-32	Installations, matériels et outillages techniques, petits matériels (amortissables)	0 €	113 000.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
23		Immobilisations en cours	0 €	1 045 000.00 €
	2312	Terrains	0 €	1 000.00 €
	2313	Constructions	0 €	255 000.00 €
	2315	Installations, matériels et outillages techniques	0 €	789 000.00 €

DELIBERATION N°11 – Orientations Budgétaires 2018

Le Comité syndical émet un avis favorable aux orientations du budget principal 2018 et de ses budgets annexes des chaufferies de Scey-Sur-Saône, Gy, Marnay et Vesoul. On trouvera ci-dessous un tableau qui précise les dépenses et les recettes envisageables pour 2018 :

Recettes			Dépenses	
TCFE		3 200 000 €	Charges à caractère générales	240 000 €
FACÉ		2 120 000 €	Charges salariales	700 000 €
Concessionnaire	Redevances	1 300 000 €	Autres charges de la gestion courante	100 000 €
	PCT	680 000 €	Travaux TTC électricité	7 748 000 €
	A8	240 000 €	Travaux TTC éclairage public	2 839 000 €
Participation demandeurs		3 295 000 €	Travaux TTC génie civil télécom	650 000 €
FIMO		570 000 €	Immobilisations corporelles	40 000 €
TVA récupérée		1 198 000 €	Travaux TTC hydroélectricité	600 000 €
Budget IRVE reporté		240 000 €	Participations aux travaux des communes	1 511 000 €
Excédent antérieur		1 600 000 €	Imprévus	15 000 €
Total		14 443 000 €	Total	14 443 000 €

DELIBERATION N°1 – Programmation des travaux 2017

Le Bureau syndical valide les sixièmes listes de travaux 2017 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 31 extensions à Anchenoncourt Chazel, Andelarrot, Arbecey, Autrey les Gray, Auxon, Beaujeu St Vallier Quitteur, Beulotte St Laurent, Briaucourt, Buthiers, Chaux le Lotière, Colombe les Vesoul, Cromary, Ferrieres les Scey, Frasne le Château, Fretigney et Velloreille, Genevrey, Mandrevillars, Montdore, Nouvelle les Lure, Ruhans, Saint-Germain, Saulx, Scey sur Saône, Vaivre et Montoille, Velesmes, Echevanne, Vellefaux, Venère, Villersexel et Vy le Ferroux.
- ✚ Un renforcement à Frasne le Château.
- ✚ 9 aménagements esthétiques à Arc les Gray, Dampierre sur Salon, Echenans sous Mont Vaudois, Echenoz la Méline, Gevigney Mercey, Menoux, Rioz, Val st Eloi et Villersexel.
- ✚ 3 sécurisations de fils nus à Angirey, Faucogney et la Mer et Polaincourt.

Au titre des travaux sur l'installation communale d'éclairage public:

- ✚ 20 extensions à à Arc les Gray, Autrey les Gray, Auxon, Beaujeu St Vallier Quitteur, Buthiers, Champlitte, Chaux la Lotière, Colombe les Vesoul, Corravillers, Dampierre sur Salon, Echenoz la Méline, Ferrière les Scey, Gevigney Mercey, Loulans Verchamp, Mandrevillars, Menoux, Noidans les Vesoul, Ruhans, Val st Eloi et Villersexel.
- ✚ 6 renforcements à Champlitte, Loulans Verchamp, Nantilly, Pusey, Vaîte et Vesoul.
- ✚ Les travaux d'optimisation des installations d'éclairage public :
 - sous la maîtrise d'ouvrage des communes à Amont Effreney, Boulton, Breuchotte, Le Cordonnet, Crevans Chapelle les Granges, Francheville, Mollans, Noroy le Bourg, Oiselay Grachaux et Villers les Luxeuil.
 - sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SIED 70 à Aroz, Echenoz la Méline, Frotey les Vesoul, Gevigney Mercey, Navenne, Ovanche, Pusey, Pusy-Epenoux, Vesoul et Villers les Luxeuil.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

- ✚ 13 opérations à Anchenoncourt Chazel, Arc les Gray, Beaujeu St Vallier Quitteur, Dampierre sur salon, Echenoz la Méline, Ferrières les Scey, Mandrevillars, Menoux, Ruhans, Saint Bresson, Val st Eloi, Velesmes Echevanne et Villersexel

DELIBERATION N°2 – Programme CAS FACE - Mise à jour 2014/2015/2016 et 2017

Le Bureau syndical arrête listes de travaux du programme CAS FACE 2014 et définit les listes des travaux pour les années 2015, 2016 et 2017 selon les attributions ci-dessous :

Sous programmes	2014	2015	2016	2017
FABe	361 000 €	309 000 €	280 000 €	280 000 €
FABr	1 443 000 €	1 243 000 €	1 119 000 €	1 121 000 €
FC	369 000 €	366 000 €	276 000 €	282 000 €
FS	215 000 €	218 000 €	234 000 €	234 000 €
FSp	142 000 €	142 000 €	202 000 €	202 000 €
Total	2 530 000 €	2 278 000 €	2 111 000 €	2 119 000 €

DELIBERATION N°3 – Raccordement au réseau de chaleur de la chaufferie de Gy

Le Bureau syndical autorise l'étude de faisabilité concernant l'opportunité pour la MASPA de Gy dans le cadre de l'extension de ses bâtiments, de se raccorder au réseau de chaleur de la chaufferie bois de Gy.

DELIBERATION N°4 – Assistance à maîtrise d'ouvrage et financement de la chaufferie de Vesoul

Le Bureau syndical décide de lancer une consultation pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage intégrant une tranche ferme et une tranche conditionnelle pour la réalisation de la chaufferie au bois de Vesoul (quartier du Montmarin) et de son réseau de chaleur, et décide de solliciter l'aide financière de l'ADEME et du Conseil régional pour cette mission.

DELIBERATION N°5 – Interopérabilité des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques.

Le Bureau syndical adopte le projet d'avenant de reconduction tacite de la convention intervenue avec la société GIREVE relative au développement de l'itinérance des services de recharges des véhicules électriques arrivant à échéance le 31 décembre 2017.

DELIBERATION N°6 – Mise en place du RIFSEEP pour les agents de la filière technique

Le Bureau syndical décide d'instaurer, à compter du 1^{er} janvier 2018, pour les agents techniques territoriaux :

- ✓ L'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (IFSE),
- ✓ Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), dans les conditions et plafonds appliqués à la fonction publique d'Etat.

DELIBERATION N°7 – Recrutement d'agents contractuels pour remplacement de personnel

Le Bureau syndical autorise le Président à recruter, en cas de besoin, des agents contractuels pour remplacer des agents momentanément indisponibles.

DELIBERATION N°8 – Convention avec le CDG70 de mise à disposition de personnel

Le Bureau syndical autorise le Président à signer la convention cadre avec le CDG70 pour la mise à disposition de personnel pour des missions temporaires ou pour le remplacement d'agents momentanément indisponibles, ceci en fonction des nécessités de services.

DELIBERATION N°9 – Mission d'audit et de conseil en ingénierie sociale

Le Bureau syndical autorise le syndicat à mener une mission d'audit et de conseil en ingénierie sociale avec le cabinet CTR afin d'examiner si le syndicat peut bénéficier des régularisations et économies prévues dans le cadre de la « Réduction Fillon ».

DELIBERATION N°10 – Création d'un poste d'adjoint technique principal

Le Bureau syndical décide la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe de catégorie C en vue d'assurer les missions de responsable de secteur, il charge le Président de signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2017

DELIBERATION N°1 – Desserte gazière dans le secteur de Champagne

Dans le cadre du projet de création d'un réseau de gaz naturel dans le secteur de Champagne pour alimenter l'entreprise Gestamp et éventuellement la société Soprofen, le Comité syndical approuve le rapport sur le principe d'une Délégation du service Public du gaz en réseau pour les communes de Champagne et Plancher-Bas ou, Ronchamp et La Cote. Il décide de retenir le principe de la conception, de la construction et de l'exploitation de cette distribution publique de gaz naturel sous la forme d'une concession sur 30 ans, et autorise le Président à engager une consultation pour la passation d'un contrat de délégation de service public correspondant.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 15 JANVIER 2018

DELIBERATION N°1 – Programmation des travaux 2018

Le Bureau syndical valide les premières listes de travaux 2018 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 29 extensions à Anchenoncourt et Chazel, Andelarrot, Arbecy, Autrey les Gray, Auxon, Beaujeu Saint Vallier Quitteur, Beulotte Saint Laurent, Briaucourt, Buthiers, Chaux La lotière, Colombe les Vesoul, Cromary, Ferrières les Scey, Frasne le Château, Fretigney et Velloreille, Genevrey, Mandrevillars, Montdoré, Nouvelle les Lure (La), Ruhans, Saint-Germain, Saulx, Scey sur Saône Saint Albin, Vaivre et Montoille, Velesmes Echevanne, Vellefaux, Venere, Villersexel et Vy le Ferroux.
- ✚ Un renforcement à Frasne le Château.
- ✚ 9 aménagements esthétiques à Arc les Gray, Dampierre sur Salon, Echenans sous Mont Vaudois, Echenoz la Méline, Gevigney Mercey, Menoux, Rioz, Val Saint Eloi (Le) et Villersexel.
- ✚ 3 sécurisations de fils nus à Angirey, Faucogney la Mer et Polaincourt.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- ✚ 19 extensions à Arc les Gray, Autrey les Gray, Auxon, Beaujeu Saint Vallier Quitteur, Buthiers, Chaux La lotière, Colombe les Vesoul, Corravillers, Dampierre sur Salon, Echenoz la Méline, Ferrières les Scey, Gevigney Mercey, Mandrevillars, Menoux, Nantilly, Noidans les Vesoul, Ruhans, Val Saint Eloi (Le) et Villersexel.
- ✚ 6 renforcements à Champlitte, Loulans Verchamps, Nantilly, Pusey, Vaîte et Vesoul.
- ✚ des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public :
 - sous la maîtrise d'ouvrage des communes à Amont Effreny, Boulton, Breuchotte, Cordonnet, Crevans Chapelle les Granges, Francheville, Mollans, Noroy le Bourg, Oiselay-et-Grachaux et Villers les Luxeuil.
 - sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SIED 70 à Aroz, Echenoz la Méline, Frotey les Vesoul, Gevigney Mercey, Navenne, Ovanches, Pusey, Pusy Epenoux, Vesoul et Villers les Luxeuil.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

- ✚ 13 opérations à Anchenoncourt et Chazel, Arc les Gray, Beaujeu Saint Vallier Quitteur, Dampierre sur Salon, Echenoz la Méline, Ferrières les Scey, Mandrevillars, Menoux, Ruhans, Saint Bresson, Val Saint Eloi (Le), Velesmes Echevanne et Villersexel.

DELIBERATION N°2 – Bilan 2017 de la chaufferie de Marnay

Après que le Président ait indiqué que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Marnay présente un excédent d'exploitation de 10 795,20 euros et un excédent d'investissement de 7 191,59 euros, soit un excédent global de 17 986,79 euros pour 2017 et ait proposé de réduire les factures de fin d'année 2017 ; le Bureau syndical charge le Président du paiement de ces sommes, dans le cadre de la journée complémentaire de 2017, par annulation d'une partie des factures des usagers du service.

DELIBERATION N°3 – Accès à l'emploi titulaire

Le Bureau syndical adopte le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire présenté par le Président et l'autorise à confier au Centre de Gestion 70 l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme.

DELIBERATION N°4 – Médecine préventive

Le Bureau syndical, après en avoir pris connaissance, adopte le projet de convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion 70 pour la période 2018-2020.

DELIBERATION N°5 – Création de postes de technicien et d'Ingénieur territorial

Le Bureau syndical approuve la proposition du Président de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe et un poste d'ingénieur territorial ainsi que la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

DELIBERATION N°6 – Taux d'avancement de grade pour les cadres d'emplois du syndicat

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique, le Bureau syndical décide de maintenir le taux d'avancement de grade, à 100%, pour tous les cadres d'emplois des agents du syndicat remplissant les conditions comme antérieurement, pour une durée de 10 ans.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 5 MARS 2018

DELIBERATION N°1 – Comptes administratifs 2017

Le Bureau syndical donne un avis favorable aux projets de comptes administratifs 2017 présentés par le Président.

DELIBERATION N°2 – Projets de Budgets 2018

Le Bureau syndical valide les projets de budgets primitifs 2018 présentés par le Président.

DELIBERATION N°3 – Programmation des travaux 2018

Le Bureau syndical valide les deuxièmes listes de travaux 2018 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 7 extensions à Chargey les Gray, Luze, Mailley et Chazelot, Molay, Perrouse, Saulx et Villers la Ville.
- ✚ Un renforcement à Faverney.
- ✚ 3 aménagements esthétiques à Brévilliers, Faverney et Gevigney.
- ✚ 2 sécurisations de fils nus à Cresancey et Nantilly.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- ✚ 6 extensions à Chargey les Gray, Gezier et Fontenelay, Lavoncourt, Montbozon, Montureux les Baulay et Saint Gand.
- ✚ 2 renforcements à Cresancey et Fouvent Saint Andoche.
- ✚ des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public :
 - sous la maîtrise d'ouvrage des communes à Dampierre les Conflans, Gy, Marnay, Tavey, le Val de Gouhenans et Vellefrie.
 - sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SIED 70 à Fretigney et Velloreille, Gray la Ville et Neurey les La demie.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

- ✚ 7 opérations à Brévilliers, Lure, Lyoffans, Mailley Chazelot, Molay, Perrouse et Villers la Ville.

Le Bureau syndical confirme que les extensions pour électrovannes, quelles qu'elles soient, sont considérées comme des équipements exceptionnels (participation syndicale à 55%). Par ailleurs, il décide de porter à 10 ans l'âge maximal des luminaires rénovés et à 85 % leur proportion exigée dans le cadre des aides proposées aux communes des catégories 3 et 4.

DELIBERATION N°4 – Appel à projets pour financer des travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments

Le Bureau syndical décide de mettre en place un nouvel appel à projets pour le financement des travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments des communes et des SIVU scolaires, doté de 1 million d'euros. Un nouveau phasage est adopté pour une remise des dossiers le 1^{er} décembre 2018 afin de laisser un délai suffisant aux candidats pour établir leur dossier de candidature.

DELIBERATION N°5 – Concours Ecoloustics

En l'absence de retour des écoles pour l'année 2017-2018 dans le cadre du concours Ecoloustics proposé par la FNCCR, le Bureau syndical décide de reconduire les modalités de mise en œuvre du concours pour l'année 2018-2019 pour les classes de CM1 et CM2 des écoles du département.